



Centre International d'Etudes et de
Recherches sur les Conflits armés en Afrique

en partenariat avec



Institut des Droits de l'Homme - Lyon
Institute of Human Rights - Lyon



Organise une Conférence-débat

« JUSTICE INTERNATIONALE, PAIX ET DIPLOMATIE »

LIEU

Institut des Droits de l'Homme de Lyon
23, Place Carnot - 69002 Lyon
Amphi D101

DATE ET HEURE

Jeudi, le **5 Avril 2012**, à partir de **16H00**



« JUSTICE INTERNATIONALE, PAIX ET DIPLOMATIE »

Le développement du droit pénal international et, plus spécialement, avec la création de la Cour Pénale Internationale par le Statut de Rome, signé le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, fournit un espoir dans la lutte contre l'impunité et dans l'imposition du respect de droit des conflits armés. Il suscite également une attente pour les victimes des crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

L'institutionnalisation et la juridicisation des relations internationales, ainsi que la quête de la paix et de sécurité par la justice semblent attester la perspective d'une pacification des sociétés. Mais elles entraînent également des pratiques et discours censés contribuer à encourager la dénonciation et la répression pénale des massacres de masse.

De la région des Grands Lacs au Machrek, en passant par le Maghreb et l'Afrique de l'ouest, l'Afrique est aujourd'hui plus que jamais concernée par la problématique de la justice internationale. Les événements récents qui ont caractérisé l'actualité sociopolitique africaine, notamment l'affaire Kadhafi El-Islam (Libye), les affaires Bemba, Mbusa Nyamwisi, Thomas Lubanga et Jean Bosco Ntaganda (RDC), l'affaire Laurent Bagbo (Côte d'Ivoire), l'affaire Charles Taylor (Liberia) ... affirment la persistance et l'ampleur de la question.

Au moment où les Etats africains célèbrent le cinquantenaire de leurs indépendances dans une inquiétude non dissimulée, l'interrogation porte, d'une manière générale, sur la force de la justice internationale qui, paradoxalement, apparaît comme foyer de convergence et de divergence des théoriciens des relations internationales.

En effet, la recherche de la paix, les tentatives de dialogue, de médiation et de résolution pacifique des conflits (l'irénologie ou la « peace research ») ne peuvent être faites uniquement selon un système juridico-judiciaire, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre. Il y a aussi un aspect diplomatique et de rapports de force.

La dynamique actuelle semble attester la nécessité de construire une réflexion approfondie qui articule justice internationale, paix et diplomatie. Compte tenu de l'articulation entre les réalités nationales, internationales et transnationales, ainsi que du lien entre les différents niveaux d'analyse, il faut mettre en débat les causes et les solutions des conflits en Afrique, en vue de propositions constructives et opérationnelles, qui dans leur mise en œuvre, mèneront vers une paix durable. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce projet de conférence dont le thème est : « **Justice internationale, Paix et Diplomatie** ». A cet effet, il s'agira :

- d'analyser et étudier des questions liées à la justice internationale, à la paix et à la diplomatie des droits de l'homme.
- de mener un travail scientifique universitaire sur les théories et les pratiques du droit pénal international.
- d'étudier l'évolution de l'actualité politique de l'Afrique dans une perspective interdisciplinaire : analyser et étudier des questions liées à la sociologie politique, à la géopolitique et à la diplomatie africaines et dégager ainsi une irénologie et irénopraxis idoines.



Institut des Droits de l'Homme - Lyon
Institute of Human Rights - Lyon



« JUSTICE INTERNATIONALE, PAIX ET DIPLOMATIE »

PROGRAMME

16h00 – 16H05 : Allocution d'ouverture et mot de bienvenue, par **Monsieur André DIZDAREVIC**, Directeur de l'IDHL

16H05 – 16H15 : Présentation du CIERCA, par **Monsieur Abou-Bakr MASHIMANGO**, Directeur du CIERCA, Enseignant à l'Institut de Sciences Diplomatiques (ISD, Marseille).

16H15 – 16H30 : *L'adhésion de l'UE à la CPI : les propositions du groupe GUE/NGL pour améliorer le système CPI et l'application du droit international*, par **Marie-Christine VERGIAT**, Députée européenne, membre des sous-commissions Droits de l'Homme, Libertés civiles, justice & affaires intérieures, délégations Maghreb, EUROMED.

16H30 – 17H00 : *A propos de quelques limites de la justice pénale internationale : variations sur la situation en Libye*, par **Monsieur Julian FERNANDEZ**, Professeur à l'Université Lille Nord de France (Lille 2), Droits et Perspectives du Droit – CRDP ERDP

17h00 – 17H30 : *Succès, échecs et paradoxes de la diplomatie des Droits de l'homme à l'œuvre en RDC : une lecture tirée de la praxis des ONG en RDC*, par **Monsieur Jean-François PLOQUIN**, Directeur Général de Forum Réfugiés et Secrétaire Général du COSI Promouvoir et Défendre les Droits.

17h30– 18H00 : *Le choix des situations et des affaires : politique et stratégie du Bureau du Procureur de la CPI*, par **Pascal TURLAN**, Conseiller en coopération internationale, CPI, La Haye.

18H00 – 18H50 : Débat : questions – réponses

18H50 – 19H00 : Conclusion et mot de clôture, par **Monsieur Jean-Baptiste HARELIMANA**, Enseignant à l'Université de Caen/Basse-Normandie